

L'ACCORD GERMANO-BELGE

La situation de la Belgique à l'égard de l'Allemagne a été définitivement réglée, le 13 octobre, par un échange de lettres entre le baron von Neurath, ministre des Affaires étrangères du Reich, et le vicomte Davignon, ambassadeur de Belgique.

On sait comment la Belgique, qui avait été juridiquement neutre de 1839 à 1914, avait été amenée, par suite de la violation de son territoire par les Allemands, au début de la guerre mondiale, à renoncer à cette neutralité perpétuelle et d'ailleurs imposée. En devenant membre de la Société des Nations, elle avait assumé les devoirs d'assistance mutuelle résultant du covenant, mais sa solidarité avec ses anciens alliés de la grande guerre s'était affirmée d'une façon plus nette encore par l'accord militaire franco-belge de 1920. En 1925, enfin, la Belgique avait adhéré aux accords de Locarno.

Dès cette époque, une campagne, qui s'intensifia surtout après 1930, était menée dans les milieux flamands en faveur d'un retour à la neutralité. Le gouvernement de Bruxelles résista longtemps à cette pression. Mais après la dénonciation unilatérale de Locarno par l'Allemagne et la réoccupation militaire de la zone rhénane, le 7 mars 1936, il jugea le moment opportun de modifier son attitude. Un discours du ministre des Affaires étrangères, M. Spaak, en juillet 1936, et un autre, beaucoup plus significatif encore, du roi Léopold III, le 14 octobre 1936, annoncèrent l'intention de pratiquer désormais « une politique exclusivement et intégralement belge ».

Cependant, au lendemain du coup de force allemand du 7 mars, la Belgique avait signé, le 19 mars 1936, avec la France et l'Angleterre, une convention par laquelle elle s'engageait à maintenir provisoirement ses obligations locarniennes, jusqu'à ce qu'un nouveau statut de sécurité occidentale fût intervenu. Comme ce statut tardait à s'élaborer — il est toujours en suspens — la Belgique demanda l'annulation de la convention du 19 mars 1936, ce que la France et l'Angleterre lui accordèrent le 24 avril dernier. La Belgique continuait, comme par le passé, à être garantie dans son indépendance politique et son intégrité territoriale par la France et l'Angleterre, mais elle cessait d'être garante. A deux conditions toutefois : 1° qu'elle assurât par elle-même sa défense contre une agression ou une invasion ; 2° qu'elle demeurât fidèle à ses devoirs d'assistance mutuelle comme membre de la Société des Nations.

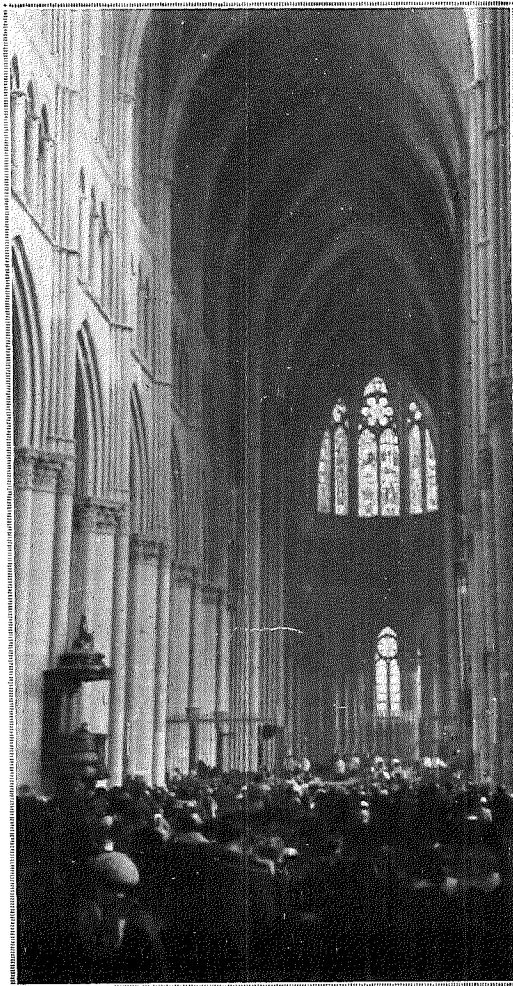
Restait à préciser sa position vis-à-vis du Reich. Dans son discours du 30 janvier 1937, le chancelier Hitler avait proposé à la Belgique et à la Hollande de reconnaître leur inviolabilité. La Hollande avait décliné cette offre, qui n'ajoutait rien, pensait-elle, à sa sécurité, mais la Belgique accepta avec empressement qu'une conversation s'ouvrit. C'est elle qui vient d'aboutir, après plus de huit mois, car une grosse difficulté à résoudre était de concilier les vues allemandes avec la fidélité de la Belgique à la Société des Nations.

L'Allemagne s'est engagée : 1° à ne pas attaquer la Belgique et à ne pas utiliser son territoire comme passage dans une guerre européenne quelconque ; 2° au cas où la Belgique serait attaquée par une tierce puissance, à lui prêter son assistance.

La déclaration allemande du 13 octobre spécifie toutefois que le Reich reprendrait sa « liberté d'action » si la Belgique prenait part à une guerre dirigée contre lui, ce qui est tout naturel, ou si, pour remplir ses obligations de membre de la Société des Nations, elle mettait son territoire à la disposition de forces ennemies en tant que terrain de passage ou base d'opérations. L'Allemagne semble ainsi admettre que la Belgique puisse s'associer à une action collective décrétée par Genève.

En apparence, l'accord germano-belge sauvegarde donc tous les devoirs internationaux de la Belgique. La question est de savoir dans quelle mesure la Belgique entend les remplir, le cas échéant. Les protocoles du 13 octobre n'en font pas mention, mais, par une déclaration officielle du 29 avril dernier, M. Spaak a fait connaître que son pays n'obéirait jamais automatiquement à une injonction genevoise et qu'il subordonnerait sa conduite à une appréciation personnelle des circonstances.

Dans ces conditions, il est à redouter que la Belgique n'hésite à entrer en conflit avec l'Allemagne uniquement pour s'acquitter d'une obligation édictée par le covenant. De même, on ne voit pas comment elle pourrait désormais maintenir des contacts d'états-majors avec la France et avec l'Angleterre, à moins d'en avoir aussi avec l'Allemagne, ce qui est contradictoire. Si irréprochable qu'il soit en principe, l'accord germano-belge ne contribue pas, en dernière analyse, à renforcer la sécurité occidentale. — R. L.



Pendant la phase finale de la consécration un prêtre, dans la chaire, explique aux fidèles le symbole des rites.

LA CATHÉDRALE RESSUSCITÉE

« Le lundi 18 octobre 1937, plus de dix siècles après la dédicace de la cathédrale d'Hincmar (*) (18 octobre 862), plus de sept siècles après la pose de la première pierre (6 mai 1211), après quatre années de destruction (1914-1918), après vingt années de restauration (1918-1937), la cathédrale de Reims, qui vit le sacre de trente-cinq rois de France, qui garde le souvenir de saint Louis, de sainte Jeanne d'Arc, de saint Jean-Baptiste de La Salle, a été solennellement consacrée en l'honneur de Notre-Dame et pour la gloire de la Sainte-Trinité. »

C'est en ces termes émouvants qui résument dix siècles d'histoire qu'une plaquette officielle, éditée par l'archevêché de Reims, annonce la grandiose cérémonie qui s'est déroulée ces jours derniers à l'heure où la cathédrale, si gravement blessée et mutilée au cours de la grande guerre, a rouvert définitivement et complètement ses portes au culte, sortant de son linceul de décombres avec la grâce rayonnante, fière et hardie que les artisans de jadis avaient su lui donner magnifiquement.

D'aucuns s'étonneront peut-être de cette consécration tardive d'un temple si vénérable. Cette dernière, en réalité, différée d'âge en âge, était devenue plus nécessaire que jamais après la profanation de la guerre, la ruine presque totale de l'abside et des transepts dont la restauration incorpore à la vieille église — mais dans le même style, dans la même tradition, avec le même souci de beauté — comme une église neuve qui devait être lustrée par l'eau sainte, ointe par le saint chrême et bénie avec toute la pompe et toute la splendeur des cérémonies rituelles de la dédicace. Ainsi l'a voulu S. Em. le cardinal Suhard, qui a précisément choisi ce 18 octobre, date anniversaire de la dédicace de la cathédrale, et qui, avant les fêtes fastueuses qui se dérouleront au mois de juillet prochain, a tenu à consacrer l'antique temple renouvelé, purifié et rendu à son éminente destination. Et ce fut, au petit matin de ce lundi, dans un jour

(*) Nommé archevêque de Reims en 844.

brumeux qui nouait des écharpes autour de l'édifice et qui le reculant semblait l'agrandir encore, le minutieux cérémonial qui durant cinq heures devait se poursuivre jusqu'à l'apothéose de la messe pontificale et de la bénédiction suprême.

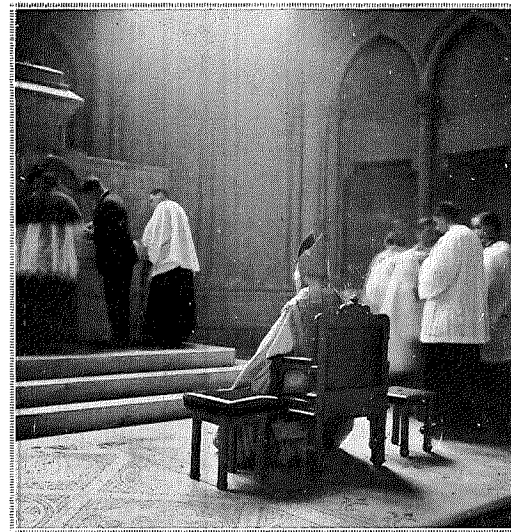
Le cardinal-archevêque de Reims, entouré de l'archevêque d'Auch et des évêques de Chalon, d'Arsinoé, de Soissons, de Troyes, d'Amiens, du chapitre métropolitain, du clergé et du peuple rémois, fait lentement le tour de la cathédrale, aspergeant les murs par trois fois, d'abord vers le bas, puis vers le faite et, enfin, vers le milieu. Après un dialogue entre le diacre gardien et l'archevêque, le pontife trace sur le seuil avec sa crosse un signe de croix, s'agenouille et demande au Seigneur d'« entrer dans cette maison qui est sienne ». Puis il pénètre dans la cathédrale où va se dérouler la seconde partie de la consécration.

Des cendres ont été répandues au centre de la grande nef sur le pavé. Le prélat, de l'extrémité de sa crosse, y inscrit l'alphabet grec et l'alphabet latin pour marquer la prise de possession du terrain par le Christ et signifier l'universalité de l'Eglise et du sacrifice du Calvaire. Cependant, s'approchant d'un vase rempli d'eau, le cérémoniaire exorise et bénit le sel contenu dans un plateau, puis le mélange à l'eau, avec le vin des burettes et de la cendre. La cérémonie continue, trop longue pour être décrite en détail, marquée dans cette phase par la lustration des autels et la bénédiction du ciment qui va sceller les reliques dans les autels.

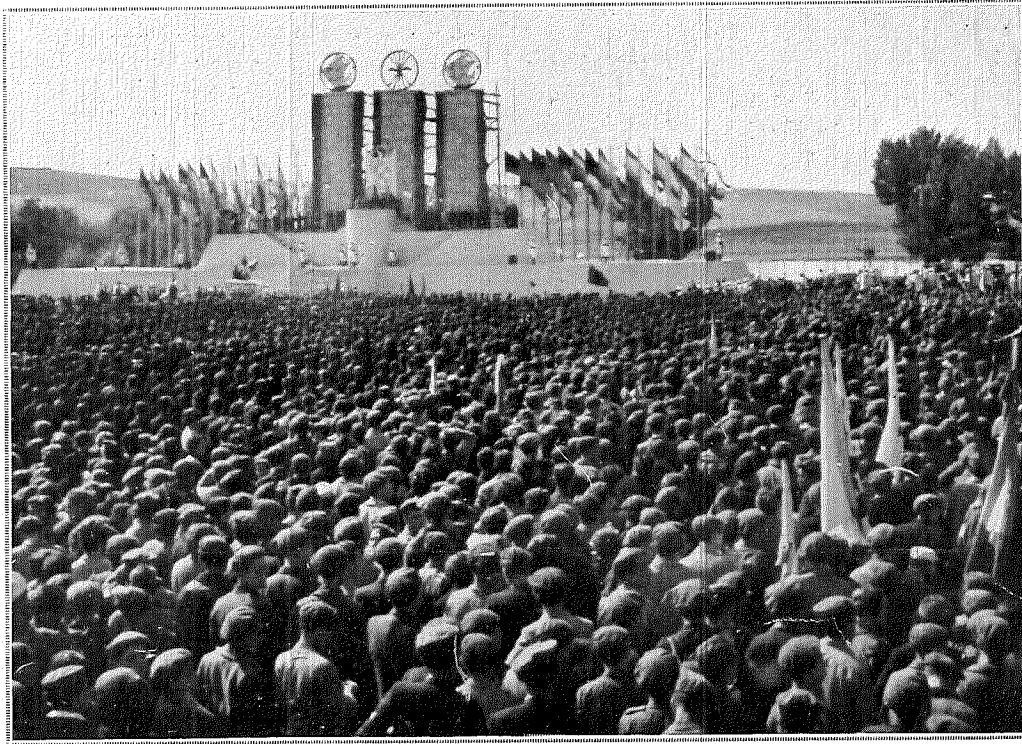
Processionnellement, le cardinal Suhard, auquel est venu se joindre S. Exc. M^{sr} Valerio Valeri, nonce apostolique, sort de la cathédrale et va prendre dans une humble chapelle provisoire située en plein chantier, parmi les blocs de pierre et les restes mutilés de l'édifice martyr — minute émouvante et grande — les reliques qui vont être déposées et scellées dans les autels. Des prêtres vêtus de chapes rouges les portent mystiquement, suivis du prélat et du clergé, tout autour de l'édifice. Puis le prestigieux cortège gravit lentement les degrés du portail, et bientôt, dans le sanctuaire empli par une foule immense, commence la consécration des autels, faite avec ce même saint chrême dont on oignait jadis les rois de France, et dont quelques parcelles furent miraculeusement conservées au cours de la Révolution, bien que la sainte ampoule ait été brisée à cette date sur une place publique.

C'est au tour de l'édifice d'être consacré. Sur douze piliers, six dans la nef et six dans le chœur, des cierges brûlent depuis le matin. Sur chacun de ces piliers, le cardinal impose, sur une petite croix rouge, le saint chrême et prononce une formule liturgique. Puis c'est le feu qu'on rallume, l'encens qui brûle à grosses volutes, l'autel enfin paré et encensé, prêt pour la grand-messe pontificale.

La cathédrale est définitivement consacrée. Ressuscitée comme Lazare après une longue mort et des outrages barbares, elle rayonne de nouveau, symbole de l'Eglise universelle, symbole de la patrie meurtrie et renaissante. — P.-E. C.



Le scellement des reliques dans le maître-autel.



La célébration de la fête de la Race à Burgos, le 12 octobre.

LES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES ET LA GUERRE D'ESPAGNE

Le refus opposé par l'Italie de participer à une conférence à trois sur les affaires d'Espagne n'a pas arrêté les négociations en cours entre Londres, Paris et Rome. Par un dernier effort de conciliation, l'Angleterre et la France ont admis que la discussion eût lieu, comme l'Italie le demandait, au sein du comité de Londres, en abordant aussitôt la question du retrait des volontaires étrangers et elles ont élaboré un plan à cet effet : ce retrait devrait commencer immédiatement, d'une façon symbolique, par petits paquets, dans les deux camps, proportionnellement aux effectifs engagés ; il serait continué ensuite, jusqu'à réalisation complète, sous un contrôle international à organiser ; lorsqu'un premier résultat substantiel aurait été obtenu, les droits de belligérance pourraient être accordés ; si ce projet n'aboutissait pas dans des délais rapides, l'Angleterre et la France reprendraient leur liberté d'action. C'est pour entendre l'exposé de ce plan franco-britannique que le sous-comité de non-intervention s'est réuni, le 16 octobre. M. Grandi, au nom de l'Italie, et M. von Ribbentrop, au nom de l'Allemagne, y ont donné une adhésion de principe, ce qui laisse quelque espoir de parvenir enfin à un accord.

Dans l'ordre diplomatique, il convient aussi d'enregistrer le remplacement de l'ambassadeur de France en Espagne, M. Herbette, par M. Labonne, à la date du 10 octobre. Depuis le début de la guerre civile, M. Herbette s'était fixé dans le Sud

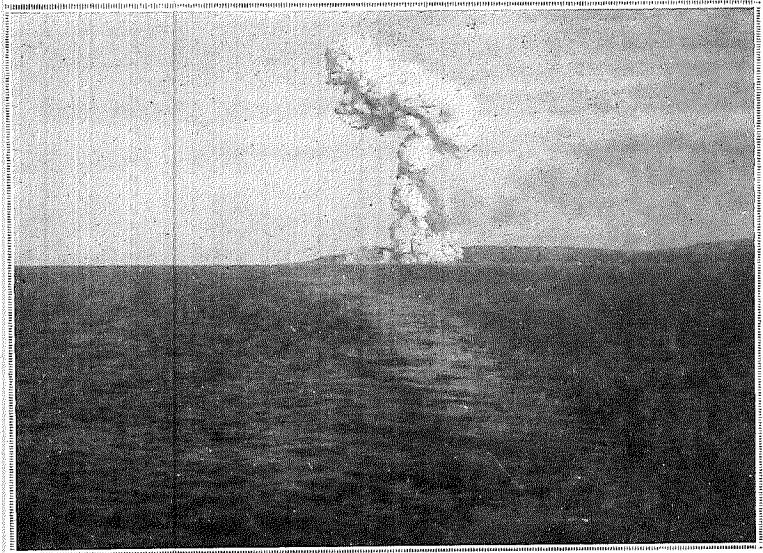
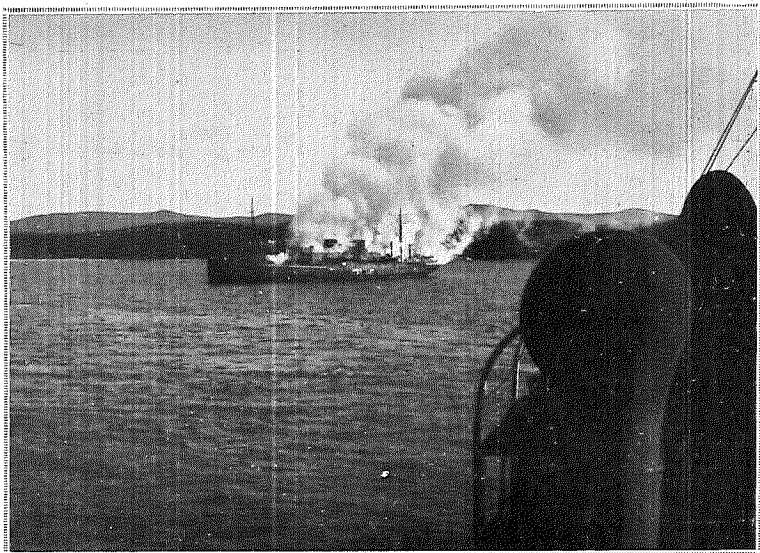
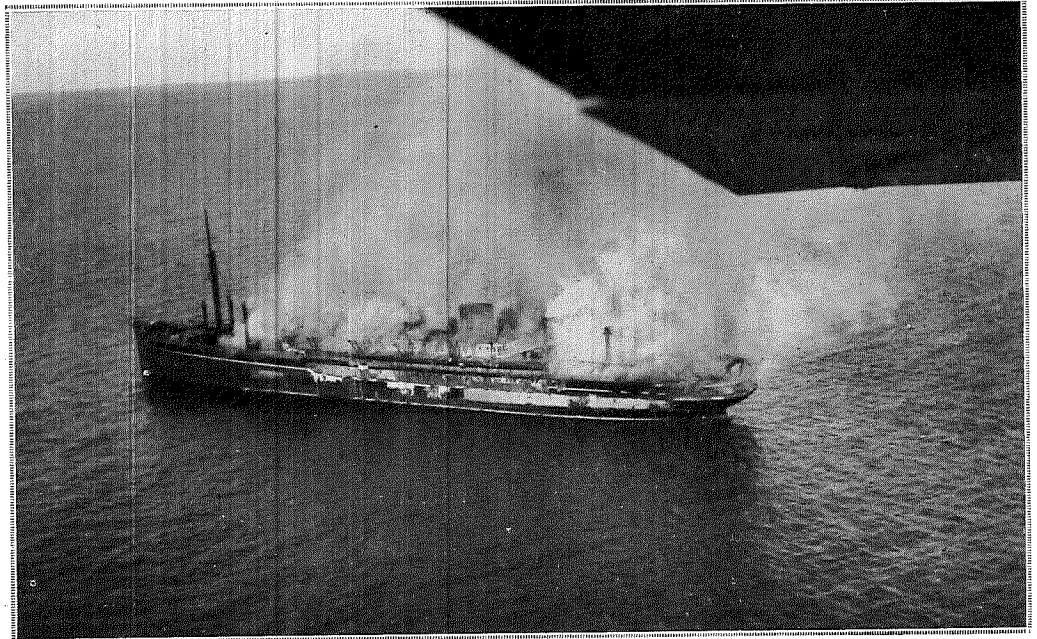
de la France, et les événements l'avaient amené à entretenir des rapports diplomatiques officieux avec les représentants du général Franco. Cette situation n'avait pas été sans provoquer d'âpres campagnes contre lui dans la presse socialiste ou communiste. Son successeur résidera désormais

auprès du gouvernement républicain. En dernier lieu directeur adjoint des affaires politiques et commerciales au Quai d'Orsay, M. Labonne a occupé des postes à Moscou et au Mexique, les deux pays qui sont aujourd'hui le plus intimement liés avec l'Espagne rouge. Il a aussi été secrétaire général de notre protectorat marocain.

Quant à la guerre elle-même, elle a stagné sur les mêmes positions ; cependant, l'activité a été parfois assez vive sur les différents théâtres — dans les Asturies, en Aragon et même autour de Madrid — laissant présager des préparatifs d'offensives.

Trois des gravures de cette page représentent d'autre part les phases dramatiques de l'agonie du vapeur gouvernemental espagnol *Cabo Santo Tome* qui, venant de l'U. R. S. S. et se dirigeant vers l'Espagne, a été attaqué, incendié et coulé le 10 octobre, à 45 kilomètres des côtes algériennes, entre La Calle et Bône, par deux canonnières nationalistes. Ce cargo était l'une des plus belles et plus modernes unités de la marine républicaine espagnole. Il mesurait 134 mètres de long, jaugeait 12.590 tonnes et avait été construit en 1931 à Bilbao. Les canonnières ouvrirent le feu sur lui et la canonnade se prolongea durant une heure. Le vapeur, atteint à l'arrière, prit feu et alla s'ancre à 3 milles du cap Rosa. De sourdes détonations, provenant vraisemblablement de l'explosion de caisses de munitions, se firent entendre, tandis que des projectiles retombaient à la mer en sifflant. Enfin, une immense colonne de fumée, d'une hauteur de 300 mètres environ, s'éleva vers le ciel, le navire, littéralement pulvérisé, disparut. Les hommes d'équipage, au nombre d'une centaine, avaient réussi néanmoins à se sauver. Un seul d'entre eux avait été tué par un éclat d'obus et six avaient été blessés.

Enfin, une autre de nos gravures est relative à



Trois phases dramatiques de l'incendie, au cap Rosa, puis de l'explosion qui ont complètement anéanti le cargo gouvernemental *Cabo Santo Tome*, attaqué par deux unités de la flotte nationaliste, le 10 octobre, à 45 kilomètres des côtes algériennes.